REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 25 mai 2023

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS)

Organisation de la Police genevoise au 1er juin 2023

Le rejet du recours déposé contre le règlement d'application de la loi sur la police permet à la Police de clarifier les contours de son organisation et de confier de nouvelles et hautes responsabilités à plusieurs personnes au sein de sa direction.

Le 26 avril 2023, la Chambre constitutionnelle rejetait le recours déposé le 23 janvier 2023 contre le règlement d'application de la loi sur la police, modifié le 21 décembre 2022 par le Conseil d'Etat. Ces modifications faisaient suite à l'adoption par le Grand Conseil, le 3 novembre 2022, de plusieurs amendements de la Loi sur la police

Conformément aux dispositions votées par le Grand Conseil et déclinées par le Conseil d'Etat, cette loi et son règlement visaient à permettre à la police d'adapter son dispositif afin d'être totalement opérationnelle et de pouvoir continuer à répondre aux besoins sécuritaires du canton.

Suite à la décision de la Chambre constitutionnelle, le département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS) a pu procéder à la clarification des contours de l'organisation de la police telle que définie dans la loi et son règlement d'application. Afin de garantir la pérennité de l'encadrement hiérarchique de la police dont dépend la qualité de nos prestations à la population, il a été décidé de confier de nouvelles et hautes responsabilités à trois cadres supérieurs de la Police:

1. Le lieutenant-colonel Luc BROCH, actuel Chef des opérations, est nommé Commandant adjoint de la police; il assurera également la fonction de Chef de la Gendarmerie ad interim;
2. Monsieur Didier FROIDEVAUX, actuel Directeur de la stratégie, est nommé Chef d'état-major;
3. Le capitaine Constantin FRANZISKAKIS, actuel Chef du service des commissaires ad interim, est nommé à cette fonction avec promotion simultanée au grade de major.

Ces décisions prendront effet au 1er juin 2023 en même temps que l'entrée en vigueur de la loi votée par le Grand Conseil ainsi que son règlement.

Pour toute information complémentaire (MEDIAS UNIQUEMENT):

M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, directeur de la

coopération et de la communication, DSPS, laurent.paoliello@etat.ge.ch, T. 079 935 86 75.